



COMITE TECHNIQUE LOCAL

DU 24 mai 2018

Le comité Technique local du Pas de Calais s'est réuni le 24 mai 2018 à 9h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais 5 rue du Docteur Brassart à Arras.

Monsieur Roulet a ouvert la séance par l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du 13 mars 2018 ;
- Déménagement de la trésorerie d'Arras CH;
- rapport d'activité 2017 ;
- campagne des comptes de gestion 2017 ;
- Partenariat avec les maisons de service au public (MSAP) du département ;
- questions diverses

Approbation du procès verbal

Le procès verbal n'a pas été approuvé car des modifications sont apportées par une OS.

Déménagement de la trésorerie d'Arras CH

Les agents de la trésorerie exerçaient leurs missions dans des locaux désastreux. Des locaux étaient disponibles sur le CDFIP d'Arras, plutôt que de les combler par des agents d'une autre administration, il était logique de loger nos agents de la DDFIP.

Ceux-ci par manque d'information et de concertation n'y sont absolument pas favorables car ils perdent :

- les tickets restaurants,
- une relation directe avec l'ordonnateur,
- en places de parking

et ils ne veulent surtout pas perdre leurs missions au profit de celles du SIP .

Les agents arrivent dans un CDFIP et non dans un SIP, le directeur ne comprend pas cette revendication ! Par contre il regrette de n'avoir pas pu plus discuter avec eux auparavant. Il s'engage à les rencontrer, une visite du CDFIP d'Arras leur est proposée le 1^{er} juin après midi.

Une demande d'auxiliaire est faite pour trier les archives, un mopieur supplémentaire sera installé dans le couloir, la partage du coffre est provisoire en attendant l'arrivée d'un coffre d'un autre service.

L'union a voté contre ce déménagement dans la mesure où même si les agents vont travailler dans des meilleures conditions, ils perdent certains avantages.

L'UNSA avait plusieurs fois, en fin d'année, demandé la date du déménagement afin que les agents désireux de proposer une mutation puissent le faire, or, non seulement la direction n'a jamais répondu mais elle a annoncé la date du déménagement bien après la date limite de dépôt des mutations, laissant aux agents aucune marge de manœuvre !

Sur ce sujet, madame Degond s'est étonnée que des agents avaient cette intention.

L'UNSA a questionné la direction sur les locaux de la trésorerie hospitalière de Lens qui sont insalubres. Des analyses d'air ont été faites, les résultats sont attendus, les aérations en sous-sol ont été dégagées car elles étaient calfeutrées, la végétation sur le toit de l'immeuble a été enlevée. Ces travaux ont été faits par les agents techniques de la DDFIP alors qu'ils incombent aux services du centre hospitalier. Par contre la direction leur a demandé de faire les travaux d'aération à l'entrée de l'immeuble. Ceux-ci ne sont toujours

pas effectués, la direction va relancer l'hôpital.

En attendant la construction du nouvel hôpital, un déménagement sera envisageable sur le CDIF de Lens, mais il faut trouver de la place et les cloisons ne sont pas amovibles facilement (barres en fer).

Rapport d'activité 2017

M Roulet précise que ce rapport est un état des lieux des valeurs et des moyens mis en œuvre à la DDFIP 62. Il valorise le travail des services et rend hommage aux agents.

Structuré sous 6 thématiques, il tient compte des difficultés rencontrés lors des missions, et est réalisé aux travers des attentes de la DGFIP.

Ce rapport est beaucoup plus complet et clair que les précédents et l'UNSA est satisfait de cet effort.

Toutefois, l'UNSA est inquiet quand à la diminution des EPCI suite à la loi NOTRÉ qui passe de 33 à 19. En effet, l'avenir étant de coller les trésoreries aux EPCI, le Pas de Calais va devoir restructurer 21 de celles ci ! Mr Roulet répond par le fait que si les trésoreries doivent suivre la cartographie des EPCI, les projets collent avec cette logique. Mais l'élément immobilier et agents doit être pris en compte ! Ce n'est pas pour le moment : attendons les conclusions de cap 22.

L'UNSA a également interpellé la direction quant au service des domaines suite à la prochaine mise en application de la loi « Elan » et son impact sur ce service.

La direction a interpellé la DGFIP dès la connaissance de ce projet de loi. Elle attend le retour mais l'impact sur le service des domaines dépendra du nombre d'évaluation faite sur les logements HLM et le temps y consacré.

Campagne des comptes de gestion 2017

Au 15/03/2018 :

3122 comptes actifs étaient à viser (baisse de 125 comptes en 2017 suite à la dissolution des CCAS et de certains syndicats) ;

2782 comptes soit 89,11 % ont été proposés au visa ; (repère d'activité et non plus indicateur)

2835 comptes soit 90,81 % ont été reçus ;

98,13 % comptes ont été visés sur les reçus (53 comptes non visés).

La campagne des comptes de gestion est une mission d'ordre public et personnel, elle présente la situation financière et patrimoniale de la commune, et justifie l'exécution du budget.

Le Pas de Calais est le premier département en France en nombre de comptes à viser.

La fluidité dans les envois des comptes, rendus au fil de l'eau a permis une optimisation de la campagne.

La nouveauté de cette année a été la validation électronique des comptes.

Partenariat avec les Maisons de service public (MSAP)

Les OS demandent que ce point soit reporté et soumis au vote afin d'avoir connaissance de la convention qui sera signée entre la DDFIP et La Poste.

M Roulet accepte de reporter ce point du jour et de transmettre aux OS la convention qui sera signée mi juin.

Seules des informations basiques seront données aux chargés de clientèle, or, ils auront accès aux informations liées aux contribuables. Quant est il du point sur le secret professionnel et la discrétion professionnelle ? Quant est il des contrôles d'identité des contribuables ?

Ceux sont entre autres les points que les OS veulent voir figurer dans la convention pour éviter que ces informations deviennent des outils pour faire vendre les produits de La Poste !!!

Questions diverses

Mutation :

Les projets d'affectation sont sortis, le définitif va être quasi le même, et la direction est très inquiète sur le manque de personnes entrant dans le département. Elle a questionné la centrale qui estime que la Pas de Calais n'est pas un cas désespéré des départements dans ce domaine, il se trouve dans la moyenne. Le mouvement local va donc être très compliqué d'autant qu'il va falloir pallier aux départs en retraite, aux congés de longue durées, aux mises en disponibilités.

120 ALD sont nommés au département soit environ 40 B et C et 20 A.

L'UNSA a demandé si les emplois au PCE d'Arras pouvaient enfin être consolidés ? La tâche va être très difficile !

SPF :

La fusion des base FIDJI est prévue pour fin 2018.

Le projet de la centrale est mettre en place autant de SPF qu'il y a de SPFE.

Dans le Pas de Calais se sera 3 et du travail à distance à maintenir sur St Omer.

La note cadre est bien définie mais pas le calendrier.

Monsieur Roulet attend les conclusions de CAP 22 pour avoir une vision claire de notre réseau.

Service produits divers :

L'UNSA est revenu sur ce point suite au démantèlement de ce service.

Les agents sont très inquiets de leur devenir.

M Roulet le sait, il va les rencontrer fin mai pour leur apporter des réponses.

Les agents qui resteront sur ce poste ne seront pas démunis de pilotage. Il sera assuré mais les discussions sont encore en cours.

Fin de la séance 16h00

